



Labellisation de post-docs

Appel à propositions

DATE LIMITE :

11 juin 2021

#DigitAg, l'Institut Convergences en Agriculture Numérique, a démarré au 1^{er} Janvier 2017, avec la vocation de mener des actions de recherche, principalement autour de thèses, de masters et de post-docs, et de **fédérer une communauté sur l'agriculture numérique** (voir Annexe 1 : résumé).

Dans ce cadre, #DigitAg lance une campagne de labellisation de post-docs.

Sont éligibles à cet AAP labellisation de post-docs, les post-docs :

- Contribuant aux objectifs scientifiques de #DigitAg et à ses défis sociétaux (voir Annexes 3 et 4), et
- Portés par au moins l'une des 29 unités de #DigitAg (voir Annexe 5), par un chercheur associé ou un chercheur partenaire de #DigitAg¹

La labellisation ouvre des avantages. Comme les doctorants cofinancés et labellisés par #DigitAg, le post-doc labellisé #DigitAg bénéficie de :

- Visibilité : affichage du sujet/ candidat sur le site #DigitAg.
- Communauté : intégration du post-doc dans la communauté scientifique #DigitAg, en particulier, participation aux séminaires et journées de la Graduate School #DigitAg, possibilité de candidater aux AAPs réservés aux doctorants et post-docs de l'Institut Convergences (appui informatique, mobilités internationales).
- Accessibilité : tarifs préférentiels aux écoles chercheurs organisées par #DigitAg.
- Transfert : le candidat pourra candidater au processus de maturation auprès de la SATT AxLR (pour les laboratoires montpelliérains).
- Diffusion/ appui au développement informatique : #DigitAg a mis en place un service (sur sélection) de développement informatique de démonstrateurs/ services web à partir des résultats des thèses ou des post-docs ; ce service sera ouvert à tous les post-docs labellisés.

¹ Le statut de chercheur associé et de chercheur partenaire fait l'objet d'un AAP au fil de l'eau (voir sur le site <https://www.hdigitag.fr/fr/> ou contactez l'équipe projet pour plus d'informations).

- Aide financière (réservée au post-docs labellisés des établissements membres de #DigitAg) : les post-docs labellisés reçoivent une aide financière pour les frais de publications et de traduction d'articles, la participation du candidat à une conférence internationale (sous réserve d'un papier accepté). **Cette aide est plafonnée à 2 000 € (sur justificatif des dépenses).**

Les post-docs labellisés par #DigitAg sont affichés avec le label : #DigitAg. Le laboratoire s'engage à ce que le post-doc #DigitAg participe aux activités #DigitAg (en particulier à la DigitAgora, 1 fois/ an) et contribue aux échanges d'informations entre son laboratoire d'accueil et la communauté #DigitAg.

La composition du comité de sélection est précisée en Annexe 2.

Des questions ?

Contactez le Représentant #DigitAg de votre Etablissement

- Carole Sinfort, Montpellier SupAgro, carole.sinfort@supagro.fr
- Isabelle Piot-Lepetit, INRAE, isabelle.piot-lepetit@inrae.fr
- Alexandre Termier, INRIA, alexandre.termier@inria.fr;
- Pierre-Yves Vion, AgroParistech, pierre-yves.vion@teledetection.fr;
- Delphine Petit Echalié, UM, delphine.petit@umontpellier.fr;
- Pascal Bonnet, CIRAD, pascal.bonnet@cirad.fr;
- Francois Brun, ACTA, francois.brun@acta.asso.fr;

Ou la coordination du projet

- Véronique Bellon-Maurel, INRAE, veronique.bellon@inrae.fr
- Elodie Merlier, INRAE, elodie.merlier@inrae.fr



Labellisation de Post-docs

**Retour en remplissant le formulaire
en ligne ci-dessous :**

<https://form.jotform.com/211081784270351>

**Ensuite, votre directeur d'unité recevra directement un email
pour donner son avis en remplissant un formulaire.**

**Votre demande sera prise en compte
uniquement si les deux formulaires (porteur et directeur d'unité)
sont remplis.**

**Date limite :
11 juin 2021**

[Cliquez ici pour accéder aux différentes annexes](#)

